

tions par la prélature, quand on n'était point déjà évêque avant de l'avoir. Ce clergé de cour mieux placé que tout autre pour parvenir, s'agite, intrigue, écoute aux portes, s'insinue, se pousse, regarde d'où vient le vent de la faveur, s'informe des bénéfices vacants, se ménage des protections et finit toujours par avoir la meilleure part dans la répartition des richesses d'Église. Les évêchés, étant limités quant au nombre, ne peuvent s'ouvrir à tous les prétendants ; mais la cour a d'autres faveurs pour les heureux mortels qu'elle nourrit dans son sein. On a compté quatre-vingt-trois abbayes d'hommes possédées par des aumôniers, chapelains, précepteurs ou lecteurs du roi. de la reine, des princes et princesses au moment de la Révolution.

Les consciences droites, entraînées comme malgré elles dans ce tourbillon de la cour, éprouvent parfois du remords lorsque le succès a couronné leur ambition. Quand il fut évêque d'Amiens, dit Saint-Simon, M. Feydeau de Brou « avoua qu'il n'avait acheté la charge d'aumônier du roi que pour parvenir à l'épiscopat ; le scrupule l'ayant pris à ce sujet, il insista auprès du Père de La Chaise pour faire agréer au prince sa démission pure et simple. Mais le roi, touché de sa délicatesse, accepta sa démission, puis le nomma de nouveau à l'évêché d'Amiens avec ordre absolu d'accepter, ce qui fut honorable pour tous et cela n'eut pas, dit Saint-Simon, une médiocre part au scrupule que le roi prit à son tour de la vénalité des charges de ses aumôniers et à l'attention qu'il a eue depuis de l'éteindre¹ ». Cet exemple devait être bien rare. Les candidats agréés, et dont les désirs sont satisfaits, jouissent d'ordinaire assez tranquillement de leurs bénéfices, les croyant dus à leurs mérites. Le seul regret qu'ils aient peut-être, c'est qu'ils ne soient pas plus importants.

1. *Mémoires de SAINT-SIMON*, I, 268, 272, 273. Saint-Simon fait un triste portrait de l'abbé de La Châtre, aumônier du roi. — En 1789, M. de Barral, coadjuteur de Troyes, écrit pour demander pour son frère, l'abbé de Barral, la charge de maître de chapelle de l'oratoire du roi. Même demande, en 1788, de l'évêque de Bayonne pour l'abbé de Brueis, son grand-vicaire et son parent. « Il a, dit-il, la naissance et tout ce qu'il faut pour occuper cette place. » Archives nat. O⁶617. *Ibid.*, lettres de l'évêque de Noyon, en 1788 ; de l'archevêque de Toulouse, en 1787, qui demandent au ministre un logement au Louvre pour une grande dame. On sait quel prix, quel honneur on attachait alors à jouir d'une chambre au palais.

IV

Le clergé de la cour se trouvait le mieux placé pour obtenir des grâces, parce qu'il était à la source. Ceux qui n'avaient pas le bonheur très envié, le privilège réservé à un petit nombre, d'habiter la maison du roi, étaient obligés de se ménager autour de lui des intelligences et des appuis s'ils avaient quelque chose à obtenir. Il est bien établi que dans l'ancien régime, à peu près tout se donnait par protection et par caprice. « Votre Majesté sait mieux que moi, écrivait un témoin bien informé à l'impératrice Marie-Thérèse, que, d'usage immémorial, les trois quarts des places, des honneurs, des pensions, sont accordés non aux services, mais à la faveur et au crédit. Cette faveur est originairement motivée par la naissance, les alliances et la fortune ; presque toujours elle n'a de véritable fondement que dans la protection et l'intrigue. Cette marche est si fort établie qu'elle est respectée comme une sorte de justice par ceux mêmes qui en souffrent le plus... Les gouvernements, les commandements des provinces et des villes... se donnent par crédit et faveur, comme les régiments. Le cordon bleu, le cordon rouge sont dans le même cas, quelquefois même la croix de Saint-Louis. Les évêchés et les abbayes sont encore plus constamment au régime du crédit. Les places de finances, je n'ose en parler¹. » Celui qui parlait ainsi était l'abbé de Vermond, qui connaissait la cour et savait y manœuvrer, puisqu'il s'était fait adjuger 80.000 liv. de rentes en bénéfices.

Être ignoré à la cour, c'était se condamner à végéter dans l'oubli. Les honneurs, les places à obtenir se mesuraient à la faveur dont on y jouissait. « Les évêques de cour étaient courtisans, les autres sans influence », écrit un contemporain². Mais ces évêques sans influence parce qu'ils se tenaient loin de la cour, étaient bien obligés cependant de s'y ménager quelque intelligence en vue des intérêts spirituels et temporels dont ils avaient la garde.

1. *Marie-Antoinette*, par D'ARNETH et GEFROY, II, 168 (5 juin 1774).

2. BASTON, *op. cit.*, I, 307.

Les grandes affaires à traiter, souvent les procès à soutenir, les mille nécessités de leur situation, les forçaient à chercher « la protection du roi, dont l'ombre, disait un prélat du XVII^e siècle, nous soutient contre les grands dans nos diocèses; car il n'y a que les petits et les gens d'une condition commune que la foi engage à nous obéir¹ ». Les hommes apostoliques ne faisaient que se prêter à cette obligation. Saint François de Sales, retenu quelque temps chez le duc de Savoie, manifestait en ces termes ses sentiments : « Voilà la moitié de ma liberté engagée dans cette cour, où de ma vie je n'eus un seul brin le dessein de vivre, ni en aucune autre, mon âme restant tout à fait antipathique à ceste sorte de train. »

Cette répugnance contre la vie et les intrigues de cour était rare dans l'ancien régime. Ce n'est point à Talleyrand, par exemple, qu'il eût fallu la demander. Il fait observer dans ses *Mémoires* que son père et sa mère « avaient une position de cour, qui, bien conduite, pouvait mener à tout, eux et leurs enfants ». Sa grand'mère était dame du palais de la reine et demeurait toujours à Versailles. C'est là qu'il fallait agir, se ménager des influences, et gagner les approches qui permettaient d'atteindre les distributeurs de grâces.

Les prélats qui voulaient réussir, devaient se plier à ce manège comme tout profane. Plusieurs, nous le savons, manœuvraient sur ce terrain mouvant avec une aisance et une habileté consommées. Les lettres inédites d'un des plus grands personnages de l'Eglise de France à cette époque, de M. de Boisgelin, archevêque d'Aix, nous font entrer dans le secret de ces ambitions, de ces compétitions et des moyens mis en œuvre pour en assurer le succès. Il a comme correspondante une grande dame du palais, très apparentée, la comtesse de Gramont, qui par sa situation même est admirablement placée pour l'informer et le servir. Il compte beaucoup sur son dévouement, sur son amitié, sur sa dextérité. « Songez, lui écrit-il, que je suis à 200 lieues, que tous mes intérêts sont entre vos

1. *Lettres de LE CAMUS*, année 1674, p. 141.

mains. » Mais, tout en la laissant agir, M. de Boisgelin était lui-même trop habile, trop versé dans la haute société et dans la vie de cour, pour ne point intervenir, donner des conseils et tracer le meilleur plan de campagne. Il connaît les ministres, les grandes dames, qui ont la confiance du roi et de la reine; il connaît aussi ceux et celles qui peuvent faire agir ces grandes dames, ces ministres tout-puissants, qui sont M^{me} de Polignac, M. de Maurepas, M. de Calonne, etc. Alors avec quelle habileté il procède, avec quelle science de la nature humaine, quel art des nuances, quel sentiment des difficultés à vaincre sur cette scène de la cour où il fallait marcher avec précaution, se glisser, s'effacer, s'affirmer aussi, mêler la retenue à l'audace, parer les coups, reculer à propos devant l'obstacle pour reprendre sa marche avec ses avantages, les perdre et les reconquérir, se résigner d'avance à plus de défaites que de victoires devant le nombre et l'habileté des sollicitateurs. Dans cette stratégie, la mort d'un protecteur omnipotent est une de ces trahisons du sort qui dérange parfois toutes les batteries. En 1776, M. de Boisgelin écrivait, non sans quelque inconvenance : « On nous donne ici des espérances sur la goutte du cardinal (La Roche-Aymon, qu'il n'aime pas), et des inquiétudes sur la jambe de M. de Maurepas. On dit que cette jambe est devenue douloureuse, et que cette goutte occasionnera un changement dans la feuille (des bénéfices). Mandez-nous des nouvelles. Vous savez combien nous y prenons d'intérêt. » Le ministre Maurepas, sur la bonne disposition duquel M. de Boisgelin pouvait compter, a le bon esprit de vivre encore quelques années, et puis quitte ce monde trop tôt pour ses amis. Il faut s'aboucher avec le successeur. La comtesse de Gramont est envoyée comme ambassadrice. « Savez-vous bien, lui écrit M. de Boisgelin, que mon avis est que vous fassiez toute notre confession à M. de Calonne, celle de tout ce qui s'est passé avec M. de Maurepas... Cette assurance de M. de Maurepas sans effet par sa mort, nous a trompés tous deux (lui et son frère), et nous sommes au désespoir. Si vous lui parlez avec votre éloquence naturelle, vous y

réussirez. Songez toujours où je suis, à 200 lieues, que je puis parler d'imagination, que je ne puis pas juger des dispositions du moment, des effets d'un mot, et que vous devez vous décider vous-même¹. »

Si la disparition d'un puissant protecteur est un malheur, la mort d'un personnage d'Eglise, pourvu d'une bonne place ou d'une dignité enviée fournit, en retour, aux prétendants, l'occasion de la solliciter et quelquefois de l'obtenir. Parmi les grâces les plus enviées, il faut compter la nomination dans l'ordre du Saint-Esprit. Plus petit était le nombre des heureux mortels admis à porter le cordon bleu, plus ambitionné était cet honneur. M. de Boisgelin le fait demander à Louis XVI en récompense du discours qu'il a prononcé à la cérémonie du sacre. Point de succès. En 1784, la maladie de l'évêque d'Orléans, Jarente, l'attaque d'apoplexie qui a frappé le cardinal de Luynes, archevêque de Sens, l'un et l'autre chevaliers de l'ordre, paraissent annoncer deux vacances prochaines. Immédiatement on entre en campagne, on cherche à gagner la reine². Mais les concurrents sont si redoutables. Les années passent, et avec elles les titres de l'archevêque d'Aix se multiplient. Il continue à désirer, à demander ce cordon bleu, ou, comme il dit, cette « aulne de ruban » qui ne vient pas; et qu'il n'aura pas dans l'ancien régime. Il se console en pensant que ses provinces de Provence, les canaux dont il a sillonné ce pays, valent mieux

1. Lettres inédites du 2 avril 1776 et 4 février 1784.

2. « J'avais dit à M. de Maurepas que je ne voulais pas d'autre récompense pour le sacre que le cordon bleu, et M. de Maurepas m'a dit qu'il en avait parlé de même au roi. Le roi se rappellera peut-être aussi ce qu'on lui a dit de mon travail dans la dernière assemblée du clergé (1780). M. de Maurepas m'assura qu'il en avait rendu bon témoignage et que le roi avait bonne opinion. » — Autre lettre, 19 novembre 1784. « L'évêque d'Orléans est toujours malade. Le cardinal de Luynes est, à ce qu'on m'a dit, en apoplexie. Voilà deux places au lieu d'une. C'est le moment de parler, non à la reine, mais à M^{me} de Polignac, et il faudrait qu'elle reprit les engagements du baron de Breteuil; et je crois, en vérité, que vous pourriez en parler vous-même au baron, et peut-être aussi M^{me} d'Ossun, après que M^{me} de Polignac lui aurait parlé. J'ai écrit ce matin à l'abbé de Vermond pour le voir. Il m'a répondu qu'il viendrait chez moi ce matin, s'il n'arrivait point un courrier de la reine. Je l'attends. L'évêque d'Autun m'a prévenu de bonne grâce, et je vais chez lui ce matin pour en causer avec lui. Je ne reverrai pas M. de Calonne, et je n'en ai pas besoin puisque vous restez et M^{me} de Chabannes pour lui en parler. Il m'a fait avant-hier toutes les amitiés possibles. Il serait à désirer que M^{me} de Polignac voulût en parler à la reine. J'ai besoin qu'elle ne soit pas contraire. » *Lettres inédites* de M. de Boisgelin.

que des distinctions vaines. « Mon ruban, dit-il, sera celui que formeront par leurs contours des eaux fécondes sur une terre aride, et c'est là que j'oublierai sans regret celui qu'on me refuse¹. »

Boisgelin se console, mais il ne peut se dispenser de philosopher sur la cour. Il montre avec une pénétrante analyse et non sans quelque amertume, comment toutes les grandeurs provinciales se perdent en tombant dans ce gouffre, comment l'ambition, l'intérêt, plus brûlants que le siroco de Provence, y dessèchent tous les sentiments; comment les protections, les recommandations prétendues chaleureuses s'y bornent le plus souvent à quelques paroles banales dites pour s'acquitter envers un ennuyeux solliciteur². Et quelle peinture il trace de ce solliciteur qui est un peu lui-même, lequel n'obtiendra rien dans

1. Lettre du 5 janvier : « Je mande à l'archevêque de Toulouse que je me repose sur son amitié. Je vous prévient qu'il n'y a point de démarches à faire. C'est lui qui veut agir pour moi, et il est mieux instruit de mes raisons que personne. J'espère qu'il ne les laissera pas oublier. » — Le 7 janvier nouvelle lettre : « Vous vous occupez de la santé du cardinal de Luynes agonisant avec le plus tendre intérêt. Il aurait bien choisi son moment s'il avait bien voulu prévenir le premier de l'an. Il laissera tout le temps aux autres concurrents. » *Lettres inédites* de M. de Boisgelin. — 10 janvier 1788 : « Si la voix de la Provence nommait à présent au premier ministre, elle ne nommerait que son archevêque. Je ne demande au premier ministre de France (Loménie de Brienne) que de nommer le premier ministre de Provence à une grâce qui lui est indifférente. Il me l'a promise, il me marque de l'amitié; je le sers bien dans les affaires, il ne doit pas me la refuser. » Le 4 février 1788, M. de Boisgelin annonce son insuccès : « Point de nominations pour moi dans ce moment. J'en suis fâché, mais il faut bien se soumettre à la nécessité, la bonne volonté me semble très sincère. On me dit que le roi veut attendre. Je le crois et l'on me dit bien qu'on ne parle que de moi. »

2. « J'ai quelque doute sur la note que je vous ai adressée pour moi. Je sais comme les idées s'allument dans l'éloignement, et je me défie toujours de ce que je veux faire à 200 lieues. On se croit toujours plus intéressant loin, parce qu'on l'est plus pour ceux dont on est entouré. On oublie que la cour dessèche les projets les plus raisonnables. Elle fait au sentiment que nous avons de nous-même, ce que notre vent du midi, le siroco, fait sur nos sens. Il semble que le sang se retire de nos veines, et nous attendons que la circulation reprenne son cours. Il faut être en province pour croire qu'on peut quelque chose et pour sentir qu'on a droit à des récompenses. Mais à Versailles on n'est rien et on ne peut rien mériter. » — Autre lettre : « Je me défie toujours de l'effet des conversations. On ne transmet pas tout de suite et dans un moment sa propre impression à des personnes auxquelles on est étranger, et ce que vous avez le droit de leur dire ne leur paraît souvent qu'un essor d'amour-propre et un ridicule. Il n'y a point d'idée commune à laquelle on puisse s'attacher; et par rapport aux personnalités, chacun se vante également et dit également du mal des autres. Je parie que M^{me} de Polignac n'aura rien dit ou si faiblement qu'il n'en résulte rien. D'un autre côté, je sais bien à quoi se réduit la flagornerie de M. de Fleury et l'intérêt flasque de M. d'Autun. Et je ne suis pas encore sûr que ni l'un ni l'autre veuille présenter mon mémoire. » — Lettre du 20 janvier 1788 : « L'évêque d'Autun m'a fait une sottise réponse qui ne dit mot. » *Lettres inédites* de M. de Boisgelin.

une monarchie sans demander, et qui ne peut demander sans manquer à sa dignité. « Il faut, écrit Boisgelin, dire du bien de soi ou ne rien dire. Vous me trouverez peut-être beaucoup de bêtise. J'en ai toujours eu pour demander. Il faudrait séparer dans une monarchie le sentiment de ce qu'on mérite de celui de ce qu'on désire. Le premier est noble et se tait. Le dernier, quand il est seul, est humiliant en lui-même et parle cependant avec orgueil et confiance. Je suis étonné de l'aisance et de la facilité avec laquelle on poursuit ses demandes personnelles. J'ai une affaire, dit-on, une grande affaire bien intéressante, et j'ai des espérances sur un tel; M^{me} une telle se donne des mouvements incroyables. J'ai eu de grandes difficultés à vaincre; il fallait toute mon activité. Je suis un homme dans l'occasion. Je ne doute pas un moment que cet homme de l'occasion, animé, pénétré de tant d'intérêts, n'ait proposé quelque projet d'une grande importance pour l'Etat. Je suis tout étonné d'apprendre qu'il ne s'agit que d'un ruban; il ne s'agit pas même de ce qu'on mérite. On s'honore en France de ce qu'on demande et de ce qu'on obtient. » Boisgelin, qui sent sa valeur, qui se sait égal ou supérieur aux plus hautes situations, aux plus grandes faveurs, désirerait voir les honneurs venir à lui¹ sans courir après. Sa fierté se révolte. « Je ne veux pas, écrit-il, destiner ma vie à toutes ces sollicitations. Il est dur de n'emporter d'autre droit de sa place et de son travail que celui de solliciter. Tout cela me mécontente quand j'y pense. » Il parle de sa résolution de s'élever au-dessus de tous « ces petits espoirs ». Il fait cette réflexion d'une grande justesse : « Il n'y a que le bien qu'on peut faire dont on puisse jouir à volonté. Ce qui dépend des autres est trop hasardeux pour

1. « La justice, dit-il, flatte plus que la faveur, et le moment où je crois avoir mérité est celui que je choiserais pour obtenir. » Mais comment espérer que le plus grand mérite obtiendra sans demander? Du moins qu'on épargne à Boisgelin la petite humiliation de demander directement lui-même : « Je voudrais, dit-il, que tout ce qui se fait pour moi se passât dans mon absence... Je sais qu'à la longue cette réserve est déplacée dans une monarchie; mais quand je suis défendu par mes deux cents lieues, je sens le plaisir de ne rien faire par moi-même. » Lettre inédite du 29 décembre 1784.

y confier son bonheur¹. » La conclusion d'un tel discours eût été la résolution de chercher le bonheur en soi-même, de renoncer à la cour et au jeu d'influences qu'il fallait faire mouvoir pour y avoir sa place. Résolution trop héroïque pour un homme qui avait de l'ambition, un nom, une famille à soutenir, et qui voulait jouer un rôle sur la scène du monde.

Rien ne nous fait mieux entrer dans la vie d'une époque et dans les préoccupations des grands, gens d'Eglise et gens du monde, qu'une telle correspondance où un prélat d'un esprit supérieur et de relations les plus hautes, livre dans des lettres intimes le fond de son âme, et cherche à se faire une place sur une scène où tant d'acteurs se disputent les rôles. N'oublions pas qu'il s'agit ici d'un homme que la fortune a favorisé. Evêque à trente-deux ans, archevêque à trente-huit, président de ces Etats de Provence où un chef habile conquérait une célébrité proportionnée aux difficultés vaincues, membre des assemblées du clergé et de l'assemblée des notables, heureux des alliances de sa famille et du succès de son frère qui fut maréchal de camp et gouverneur de la Bretagne, en crédit auprès des ministres de la feuille qui nomment ses grands vicaires évêques sans l'oublier lui-même, favorisé de trois abbayes, M. de Boisgelin, parce que tous ses désirs ne sont pas exaucés, toutes ses ambitions satisfaites, trouve qu'il y a place en sa carrière pour la résignation. Il s'écrie dans un moment de découragement : « C'est une singulière expérience qu'après avoir

1. Lettre du 11 décembre 1782. « Vous craignez de m'affliger en me parlant de la perte d'une espérance que je n'avais jamais eue. Mais le travail ne me permet pas plus que la société ces petits desespoirs de ceux qui sont isolés par leur indifférence ou par leur oisiveté. J'ai trop bien profité de l'expérience, j'ai vu disparaître des espérances mieux fondées et plus satisfaisantes, et je n'ai pas perdu mon temps à m'en plaindre. Il y a toujours dans chaque moment quelque chose qui peut intéresser, et le présent qui intéresse doit faire oublier le passé qui ne revient pas. » — Lettre du 20 décembre 1784. « Je sens, il est vrai, quelque dégoût dans l'ordre même des choses utiles quand je vois à quel point elles sont oubliées ou méprisées dans le monde; mais mon retour en province me remet sous les yeux les objets qui peuvent m'intéresser et les effets qui peuvent me satisfaire. » *Lettres inédites* de M. de Boisgelin. — Boisgelin demandait aussi pour les autres. Dans une lettre du 2 décembre 1784, il recommandait un abbé qu'il veut amener à l'assemblée du clergé. « Je voudrais, dit-il, qu'il put obtenir avant l'assemblée pour deux raisons, la première c'est que l'assemblée prendra toutes les grâces, la deuxième c'est que je voudrais qu'il pût m'aider pendant l'assemblée. »